

RDA-FR : présentation du chapitre sur les ressources continues (G)

20/06/2024

Contexte

Le chapitre G décline pour les ressources continues le contenu du chapitre 6 sur l'enregistrement des attributs des œuvres et des expressions qui s'applique à tous les types de ressources. Il a été rédigé concurremment à la mise à jour de ce dernier suite à la publication du modèle IFLA LRM en 2017.

Spécificités des ressources continues

Conformément au modèle IFLA LRM, le chapitre 6 ([Identification des œuvres](#) et [des expressions](#)) affecte à l'œuvre certains attributs relevant de l'expression afin de caractériser [l'expression représentative de l'œuvre](#), c'est-à-dire celle considérée comme une source canonique de données pour identifier cette œuvre.

Les ressources continues ont cependant pour particularité d'être régies par un principe de modélisation, baptisé « **verrou OEM** » selon lequel « **toute œuvre de publication en série n'a qu'une expression et qu'une manifestation.** » ([IFLA-LRM 5.8](#)).

Il en résulte pour les ressources continues une forte coïncidence entre les attributs de l'expression représentative au niveau de l'œuvre et les attributs de l'expression. Il découle aussi du verrou OEM que chaque édition distincte est à considérer comme une œuvre à part entière et non comme l'expression d'une œuvre.

Le chapitre G reprend la plupart des attributs de l'œuvre recensés au chapitre 6 à l'exception de ceux qui ne présentent pas de pertinence pour les ressources continues.

D'autres attributs s'appliquant spécifiquement à ce type de ressource ont au contraire été ajoutés, à savoir :

- **Type de l'œuvre de ressource continue** (G.3.5)
- **Mention de périodicité** (G.3.7)
- **Lieu privilégié associé à l'œuvre de ressource continue** (G.3.11.4)
- **Mention du pays associé à l'œuvre de ressource continue** (G.3.12)

Une autre particularité est que **l'attribut Type de médiation relève de l'entité Œuvre pour les ressources continues alors qu'il relève de l'entité Manifestation pour les autres types de ressources**. Ce choix est motivé par le fait qu'un changement dans le type de médiation est susceptible d'entraîner la création d'une nouvelle œuvre de ressource continue.

Il est également à noter que **l'attribut Plan d'extension** (G.3.2) est un élément fondamental pour les œuvres de ressource continue, ce qui n'est pas le cas pour les autres types de ressources.

Le chapitre G définit enfin quelles sont les variantes de titre à enregistrer dans l'œuvre de ressource continue (G.3.3.6), sachant que d'autres variantes de titre relèvent du niveau de la manifestation.

Le parti pris de l'ISSN

L'un des points saillants du chapitre G consiste dans sa visée d'harmonisation avec les règles de l'ISSN.

Cet alignement se reflète à travers les deux aspects principaux que sont :

- la construction des points d'accès
- et les frontières entre œuvres de ressource continue.

RDA-FR fait du titre clé tel que défini par le [Manuel de l'ISSN](#) le point d'accès autorisé représentant l'œuvre de ressource continue. À défaut d'ISSN et de titre clé pour l'œuvre décrite, c'est un titre de référence, construit selon les mêmes règles qui est utilisé comme point d'accès autorisé (G.5).

Le chapitre G s'aligne également sur les règles ISSN relatives aux **changements majeurs** (qui donnent lieu à la création d'une nouvelle œuvre de ressource continue) ainsi qu'aux **changements mineurs**. (G.4).